

Montréal, le 3 août 2021

**Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel**

M<sup>e</sup> Paule Hamelin  
Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
3700 - 1 Place Ville Marie  
Montréal (Québec) H3B 3P4

**Objet : Demande d'autorisation de procéder à des investissements pour permettre le remplacement d'une unité de compression au site de Pointe-du-Lac  
Dossier R-4159-2021**

---

Maître Hamelin,

La Régie de l'énergie (la Régie) fait suite, par la présente, à la correspondance d'Intragaz du 23 juillet 2021 ([B-0015](#)) dans laquelle elle fait part de ses commentaires sur la demande de remboursement de frais de l'ACIG.

À cet égard, la Régie demande à l'ACIG de l'informer si elle prévoit transmettre une réplique à Intragaz. Le cas échéant, la Régie demande à l'ACIG de déposer cette réplique au plus tard aujourd'hui, **le 3 août 2021 à 16h.**

Veuillez agréer, Maître Hamelin, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl